



25D01

Kangirsuk

Légende

Carte des titres miniers

- Claim désigné sur carte
- Claim valide
- Aire de titres en traitement
- Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
- Terrain appartenant non désigné
- Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
- Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
- Aire d'extraction Autorisation sans bail
- Certificat d'autorisation
- Déclaration de conformité
- CM (concession minière) ou BM (bail minier)
- BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche définit la substance étudiée et celle dans la partie droite le statut du site d'exploitation

Substance extraite

A Argile	C Craie	O Orpèbre	U Uranium
B Sable de silice	I Indonimé	P Pierre concassée	X Calcite
C Caillou	T Terre grise	R Roches minérales	
D Pierre d'empierrement	M Moraine	S Sable	
E Métrac de silice	N Terre noire	T Tourbe	

Statut du site d'exploitation

C) Ouvert sous conditions C) Ouvert F) Fermé N) Non autorisé T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure**
- Terrain réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 - Périmètre urbanisé
 - Terrain soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 - Terrain soustrait à l'exploitation minière pour le pétrole (en jachonnement)
 - Terrain où le droit de jachonnement et de désignation sur carte est temporairement suspendu
 - Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Terrain incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
- Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Pitagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Besiamite, Essipk, Mashveulash, Nutsakuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 31°1' avec une variation annuelle déclinatoire de 12 07

Système de référence géodésique North American 1983

Projection UTM (Universal Transverse Mercator)

ZONE 19

48°30'00" Coordonnée géographique

648000m.E. Coordonnée U.T.M. Zone 19

Echelle 1:50 000

1000 0 1000 2000 3000

mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

